

COMPTE RENDU
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SÉANCE DU 12 janvier 2022

Présents :

M. Marc MOUILLESEAUX, Maire - Mme Isabelle BERTRAND, M. Jean MADEC, Mme Valérie LEBOYER, M. Grégory CHARLET, Adjoints - Mme Ghislaine VETTOR, M. Sébastien SIMON, Mme Corinne FABLET, M. Patrice ESCHENBRENNER, Mme Maryvonne BOUCHEZ, Mme Véronique DRIEU, Mme Djila FERGANE, Conseillers

Absent(s)(es) excusé(s)(es) ayant donné pouvoir :

Mme Denise SCHROBILTGEN a donné pouvoir à Mme Valérie LEBOYER, M. Frédéric MISKOWICZ a donné pouvoir à Mme Corinne FABLET, M. Pierre TOMBOIS a donné pouvoir à M. Patrice ESCHENBRENNER, M. David COUVELARD a donné pouvoir à M. Marc MOUILLESEAUX

Absent(s)(es) excusé(s)(es) :

M. Eric VAN DE VALLE, M. Laurent FOLKMANN

Absent(s)(es) :

M. Thomas DIAS MARCELINO

Secrétaire de séance : M. Grégory CHARLET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H 05

Monsieur le Président procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance.

Au Madame Denise SCHROBILTGEN, 5^{ème} adjoint, souhaite apporter un complément d'information sur la délibération n°2021/60 « Témoignage de reconnaissance au personnel communal » par l'ajout « Les municipalités successives se sont attachées à valoriser le travail du personnel au moyen d'avantages, tels qu'un 13^{ème} mois ou diverses primes jusqu'à ce jour ».

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout proposé, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2022/01

Objet : Demande de subvention pour la rénovation de la couverture de l'école Jean Carette dans le cadre de la transition énergétique

- Programme 2022

La commune de Rieux est propriétaire de divers bâtiments publics, parmi lesquels le groupe scolaire Jean Carette. Chacun des deux bâtiments de cette école conserve sa couverture d'origine (85 et 50 ans). Les affres du temps ayant sévi, leur toiture présentent d'instantanés signes de faiblesse (érosion des jointures, tuiles cassées et fuites) contrevenant à l'isolation énergétique comme à la préservation des intempéries. Cela nuit à fortiori au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur cette toiture, projet mûri en lien avec le SE60 et dans le cadre du plan de relance gouvernemental, visant à favoriser la transition énergétique.

La commune s'est montrée sensible à ce sujet par plusieurs investissements cofinancés par le département et l'Etat (réduction de la consommation avec un changement de chaudière en 2018, pose de fenêtres mieux isolées en 2021, pour les plus récents). Des résultats ont déjà été obtenus par ces premières mesures.

Cette préoccupation rejoint celle de l'augmentation très forte, et grevante, du prix des énergies et la nécessité de préserver ce patrimoine et d'assurer le maintien du service public de l'école, après que les toitures concernées aient loyalement fait leur fonction pendant près d'un siècle.

- le coût des travaux pour préserver ce bâtiment et faciliter la transition énergétique est estimé à : 156 893.68 € HT
(188 272.42 € TTC)

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental ainsi que d'une dotation de l'Etat (DSIL).

Le plan de financement est ainsi proposé :

- Dotation de Etat : DSIL (50%)	:	78 446.84 € HT
- Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30 %)	:	47 068.10 € HT
- Commune (20 %)	:	31 378.74 € HT
		<hr/>
		156 893.68 € HT

Augmentés de : 31 378.74 € de TVA

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Décide :

- **D'ADOPTER** la demande de subvention pour la rénovation de couverture de l'école Jean Carette dans le cadre de la transition énergétique
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé
- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'Etat et auprès du Département de l'Oise.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département de l'Oise.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022.

N° 2022/02

Objet : Demande de subvention pour les travaux d'isolation énergétique d'une classe de l'école Jean Carette - Programme 2022

La commune de Rieux est propriétaire de divers bâtiments publics, dont le groupe scolaire Jean Carette, construit pour une partie en 1937. Là est située une classe dont le plafond est à 3.76 m de hauteur, ce qui réclame une importante quantité de chauffage, et transforme cette pièce en une classe à la température peu agréable pour les élèves.

Par ailleurs, les combles de ce bâtiment n'ont jamais été isolés, ce qui favorise une importante déperdition de chaleur.

Dans un esprit de recherche d'économies d'énergie et de finances publiques, renforcé par la volonté d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des enfants, ainsi que par la volonté de ne pas émettre davantage que le nécessaire, Monsieur Jean MADEC, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- Abaissement et isolation thermique d'une classe de 118 m ² :	9 010 € HT - 10 812.00 € TTC
- Isolation thermique d'un bâtiment de 286 m ² d'emprise au sol :	13 638 € HT - 16 365.60 € TTC

Soit un total de : 22 648 € HT - 27 177.60 € TTC

Pour être réalisée, cette opération requiert une subvention auprès du Conseil Départemental ainsi qu'une dotation de l'Etat (DSIL),

Le plan de financement est ainsi proposé :

- Dotation de Etat : DSIL (50%)	:	11 324.00 € HT
---------------------------------	---	----------------

- Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30 %) :	6 794.40 € HT
- Commune (20 %) :	4 529.60 € HT
	22 648.00 € HT

Augmentés de : 4 529.60 € de TVA

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Décide :

- **D'ADOPTER** la demande de subvention pour les travaux d'isolation énergétique d'une classe de l'école Jean Carette.
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé.
- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'Etat.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département de l'Oise
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022.

2022/03

Objet : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.
- Autorise Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint de signer tout document afférent à ce dossier

N° 2022/04

Objet : Renouvellement de la convention pour enlèvement "voitures tampons"

La délibération n° 2018/09 du 23 février 2018 approuvant la convention avec Ancel Auto pour l'enlèvement des voitures en stationnement abusif sur le domaine public arrive à terme, il est proposé de la renouveler.

Monsieur Jean MADEC prend la parole et expose le principe de la convention de mise en fourrière avec le prestataire ANCEL AUTO, Société agréée, pour l'enlèvement des véhicules immobilisés de longue durée sur le territoire communal.

Il précise les conditions et les consignes objet de la mise en fourrière.

Ce service a été utilisé à plusieurs reprises et donne satisfaction.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'enlèvement des voitures en stationnement abusif

- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention avec la Société ANCEL AUTO - 60550 Verneuil en Halatte.

N° 2022/05

Objet : Renouvellement de la convention avec la SPA – Avenant 2022

La SPA d'Essuilet, à laquelle la commune de Rieux est unie par la délibération n° 2018/08 du 23 février 2018 approuvant la convention avec celle-là pour le ramassage des animaux errants ou divaguant sur le domaine public, a augmenté de 1.0275 % ses tarifs pour 2022, après une augmentation des frais des prestations sanctionnée par la délibération du 19 janvier 2021.

- Cette modification porterait la valeur due à la SPA pour 2022 à 1 275.92 €uros. (0,82 €uros x 1556 habitants, suivant l'option B)

Le Conseil Municipal entendu l'exposé *et après en avoir délibéré* :

- Par 5 voix pour
- Par 11 voix contre

- N'approuve pas l'avenant à passer en 2022 avec l'Association « SPA d'Essuilet de l'Oise.

N° 2022/06

Objet : Renouvellement du contrat de protection des bâtiments communaux avec la société Kléna

La délibération n° 2020/03 du 12 février 2020 approuvant la signature du contrat de maintenance pour la protection des bâtiments communaux est arrivé à son échéance.

Il est proposé pour l'année 2022 de renouveler le contrat de maintenance préventive du 01/01/22 au 31/12/2022, pour un montant H.T. de 255 € soit un montant T.T.C. de 306 €.

Considérant que la maintenance pour la protection des bâtiments communaux est importante afin de garantir la sécurité des biens et des personnes,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du contrat de maintenance entre la commune et la société KLENA.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à cette décision.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal correspondant.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h

Questions diverses

- De nombreux habitants ont remercié la commune et le CCAS pour l'envoi de colis de Noël, en transmettant une carte de vœux. C'est également de cas de l'association Rieux Amitié.
- Mme Bertrand, maire-adjoint en charge des écoles, présente les dispositions prises pour assurer le service minimum dans le cadre de la grève du 13 janvier 2022, suivie d'une manière inédite par l'ensemble de enseignantes.

- M. Eschenbrenner porte à connaissance les difficultés à communiquer avec Véolia et les services de la CCPOH pour la mise en conformité SPANC.

- Deux pétitions sont présentées au Conseil :

- celle d'habitants et familles d'habitants des quais de l'Oise demandant le soutien municipal dans leur projet de faire clôturer par la SNCF la limite mitoyenne par laquelle plusieurs cambriolages ont déjà eu lieu. M. le Maire précise que le 30 septembre 2021, en présence de ces habitants, une réunion avait eu lieu avec la SNCF, et qu'il est possible à un mitoyen de faire participer à 50% de travaux en limite de propriété.
- Celle des pétitionnaires du lotissement des Crêtes Boisées, demandant l'assouplissement du règlement auquel ils ont pourtant souscrit en achetant, et qui avait été conçu de concert par l'OPAC et les élus du mandat précédent. Le règlement étant appliqué par l'OPAC qui reste gestionnaire jusqu'à rétrocession à la commune, une action est difficilement possible avant ce terme.

Le ministère du Budget imputera pour 2022 un peu plus de 2000.00 € au budget communal en compensation des pertes affichées en 2020. Monsieur le Maire a remercié M. le ministre et l'a interpellé sur la réforme de la taxe d'habitation qui pénalise encore plus les finances des propriétaires de la commune, qui versent indirectement l'impôt à des voisins comme Senlis ou Chantilly. Une réponse a été annoncée par M. Dussopt, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics.

Le Maire
Marc MOUILLESEAU

The seal is circular with a blue border. Inside the border, the text "MAIRIE DE RIEUX" is written at the top and "1954" at the bottom. The center of the seal features a coat of arms depicting a seated figure holding a staff, with a castle tower in the background.

